

**Monsieur le Président Pierre-Yves MAHIEU  
PETR du Pays de Saint-Malo  
A l'attention de M. DOUHET Bertrand**  
23, avenue Anita Conti  
35400 SAINT-MALO

Dol de Bretagne, le 2 juin 2025

Objet : Révision du SCOT des Communautés du Pays de St-Malo  
Avis PPA de la Communauté de communes  
Réf. : DR-LT-SF- 2025/047

Pôle Aménagement et Développement – Service Aménagement et cadre de vie  
Affaire suivie par : Soazig FORVEILLE – Responsable de Pôle  
Tél. 02 99 80 19 90 – soazig.forveille@ccdol-baiemsm.bzh

Monsieur le Président,

Suite à l'arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territoriale des Communautés du Pays de Saint-Malo voté lors du Comité de pays réuni le 28 février dernier, un avis des personnes publiques associées à cette démarche a été sollicité, incluant notre EPCI.

Après analyse du projet, le conseil communautaire réuni le 22 mai 2025 a porté un avis favorable à celui-ci en notant deux observations :

- L'une relative à la « sanctuarisation » des espaces à vocation économique existants,
- L'autre relative à l'instauration d'un principe d'ajustement au sein de l'enveloppe habitat/Equipements entre communes, mais également entre les grandes enveloppes d'intérêt intercommunal que sont les enveloppes Equipements/infrastructures structurantes et Activités économiques.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre ces éléments - détaillés dans la délibération jointe à la présente - au Commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique à venir, et reste dans l'attente à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**Denis RAPINEL**  
Président



Pièce jointe :  
Délibération n°2025-C-82